



Fédération québécoise  
des chasseurs et pêcheurs

# NOUVELLES DE VOTRE **Fédération**

## Chasse à la sauvagine : 150 jeunes initiés grâce à Héritage faune et Habitat Faunique Canada



Héritage faune, la fondation officielle de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, a le plaisir d'aider à la réalisation d'un projet éducatif et stimulant pour les novices comportant sept initiatives dans les régions du Québec. Le projet vise à favoriser le développement et le renouvellement de la clientèle des activités de chasse à la sauvagine. En 2015, près de 150 nouveaux adeptes seront sensibilisés aux activités de la chasse à la sauvagine au Québec.

Chacune des initiatives prévues comporte généralement quatre étapes, afin de bien présenter aux initiés les différentes facettes de la chasse à la sauvagine et d'offrir une expérience appropriée et satisfaisante. En fait, le programme comprend deux formations d'une journée chacune issue du Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune (Pescof) qui mènent à l'obtention du certificat du chasseur (Cours canadien de sécurité dans le maniement d'armes à feu et Initiation à la chasse avec arme à feu),

obligatoire pour se procurer les permis nécessaires à la pratique de la chasse au Québec. De plus, les projets comprennent une séance d'observation de la sauvagine dans son habitat, une pratique du tir à l'aide de pigeons d'argile avec des moniteurs chevronnés ainsi qu'une journée de chasse sur le terrain avec un mentor au cours de l'automne. Certains offrent une étape supplémentaire se traduisant par une soirée de dégustation de gibiers et où les participants reçoivent leurs diplômes.

De plus, en collaboration avec Canards Illimités Canada (CIC) et par l'entremise d'Héritage faune, des trousseaux pédagogiques sont distribués à de nouveaux initiés à la chasse à la sauvagine, inscrits aux journées de la relève. Ces trousseaux, qui ont pour objectif de faciliter la découverte de cette activité pour des jeunes âgés de 12 à 17 ans, comprennent divers documents et articles éducatifs, notamment :

- un «Guide pour les jeunes sauvaginaires», publié par CIC;
- un guide et une affiche d'identification de la sauvagine;
- un guide de la faune et de la flore des marais;
- un exemplaire de la revue «Info-Canetons», la publication jeunesse de CIC;
- un exemplaire du numéro spécial de la revue «Conservationniste» sur la chasse à la sauvagine;
- un appeau à sauvagine;
- une casquette affichant les logos d'HFC et le logo de la FédécP;
- un cache-cou et une tuque camouflables.

Les projets seront élaborés grâce au dynamisme et à l'ingéniosité d'environ 90 bénévoles œuvrant directement au sein des associations membres de la Fédération. Ces activités permettront d'engendrer des dépenses de l'ordre de près 50 000 \$ dans l'économie du Québec. Les initiatives s'inscrivent dans nos objectifs de faciliter le développement des activités de chasse favorisant la relève des jeunes, des femmes ou des non-initiés ainsi que de valoriser la pratique d'activités familiales dans les régions du Québec.



# ZONE CHASSE

Le partenaire de chasse idéal!



Réglementation, conseils  
et information.  
Zone Chasse vous  
accompagne en tout temps!

[www.zonechasse.com](http://www.zonechasse.com)

## L'original, le roi de nos forêts

### De record en record

Les orignaux n'ont jamais été si nombreux au Québec. À la faveur de plans de gestion efficaces et des effets des coupes forestières, ces cervidés font la joie d'une très importante communauté de chasseurs. L'an dernier, une année restrictive pour la femelle, 174 000 permis ont été vendus, un record. En 2013, une année permissive, 178 000 permis ont été vendus, aussi un record, et on peut probablement penser que la saison 2015 connaîtra elle aussi un sommet.

Personne ne s'en plaindra, puisque la situation actuelle permet à un grand nombre de chasseurs de connaître du succès et engendre d'importantes retombées économiques partout au Québec. On parle de 205 millions de dollars pour l'original, y compris dans les grands centres urbains qui offrent de nombreux produits et services aux chasseurs, et aux pêcheurs soit dit en passant.

### Modifications réglementaires pour les zones 4, 6, 10, 11 et 12

Mais la situation n'est pas parfaite pour autant. Malheureusement, certaines populations d'orignaux de quelques régions peinent à se maintenir, essentiellement parce qu'elles se trouvent dans des zones urbanisées et subissent de fortes pressions de chasse et de prédation. Pour favoriser le redresse-



ment des populations d'orignaux de ces zones, le MFFP a récemment annoncé que la chasse à l'original femelle adulte, âgée de plus d'un an, sera interdite dans les zones de chasse 4, 6, 10 et 12 cet automne (2015), et ce, pour tous les engins autorisés.

### La problématique tique

Si la situation actuelle des populations d'orignaux du Québec favorise les chasseurs et l'économie, elle a toutefois un revers : elle contribue à la propagation des tiques d'hiver qui assaillent de nombreux individus. En effet, la tique est un parasite qui se multiplie efficacement lorsque les hôtes sont nombreux.

Bien que nous ayons comme réflexe de penser à une solution pour aider les orignaux, la réalité est qu'il n'y a pas grand-chose à faire, et que le mieux est certainement de ne pas intervenir.

Présentement, aucun antiparasitaire n'est homologué par Santé Canada, ce qui signifie qu'aucune étude n'a été réalisée afin de déterminer quel produit utiliser chez l'original, l'efficacité d'un traitement, le mode d'administration ainsi que les risques d'effets secondaires et de toxicité pour les orignaux ou l'environnement. Sans compter qu'il ne faudrait pas qu'un produit antiparasitaire se retrouve dans la viande consommée par les humains ou dans la chaîne alimentaire. Certains antiparasitaires efficaces contre la tique sont d'ailleurs toxiques pour certains animaux, et potentiellement mortels pour certaines races de chiens.

Présentement, les observations démontrent que les mortalités importantes d'orignaux dues aux tiques surviennent dans des zones où leur densité est élevée. D'une certaine façon, les tiques pourraient jouer un rôle de régulateur de populations.

## Le Boisé Héritage faune dans toute sa splendeur!

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs est fière de présenter une nouvelle capsule vidéo institutionnelle mettant en lumière le Boisé Héritage faune, les expositions permanentes ainsi que le siège social de la FédécP. Au fil des images saisissantes de cette capsule, les valeurs de l'organisation et de ses deux filiales, Héritage faune et Sécurité nature, sont omniprésentes.

Réalisée par le cinéaste Jean Boutin, cette vidéo vous fera découvrir les plus beaux points de vue des installations de la Fédération. Du haut des airs, voyez la splendeur des cinq hectares boisés qui ceignent l'édifice écologique abritant les bureaux de la FédécP.

Grâce à vos dons, le boisé Héritage faune permet aujourd'hui à la FédécP de poursuivre sa mission de conservation, de mise en valeur et de restauration d'habitats fauniques au Québec.



Pour visionner cette capsule vidéo d'une durée de 1,55 minute, visitez le : [www.fedecp.com](http://www.fedecp.com).

La FédécP remercie les jeunes du Centre Durocher pour leur participation au tournage.



## Chasseur généreux : un projet novateur au bénéfice de toutes les régions

La FédéCP est fière de s'associer à la septième cohorte de l'École d'Entrepreneurship de Beauce (ÉEB) ainsi qu'aux Banques alimentaires du Québec dans le cadre du développement d'un projet communautaire intitulé Chasseurs généreux. Le but du projet est de déployer, dès l'automne 2016 dans toute la province, un projet de don et de collecte de viande de gibier au bénéfice des Banques alimentaires du Québec.

Cette initiative a été inspirée d'un projet du même nom, mis sur pied par un comité de bénévoles en 2013 dans la région de Rimouski-Neigette et de la Mitis. Depuis sa création, le succès de Chasseur généreux ne cesse de prendre de l'ampleur dans cette région. Grâce à la générosité de 204 chasseurs, la saison de chasse 2014 a permis de récolter près de 1360 lb de venaison, qui ont été redistribuées dans 879 familles dans le besoin. D'ailleurs, nous invitons les chasseurs de la région de Rimouski-Neigette et de la Mitis à donner généreusement cette année encore. La liste des centres de débitage participants est disponible sur le site internet de Moisson Rimouski-Neigette : <http://moissonrimouski.org> et de l'Unité Domrémy de Mont-Joli (Moisson Mitis) : <http://www.domremymontjoli.com/>. La participation des chasseurs des autres régions du Québec sera attendue dès l'automne 2016.

Afin d'assurer le déploiement optimal de Chasseur généreux, la FédéCP compte sur l'expertise d'une vingtaine d'entrepreneurs de

l'École d'entrepreneurs de Beauce qui travaillent actuellement au développement du projet. De plus, l'implication de Banques Alimentaires du Québec sur le plan logistique assurera l'efficacité de la cueillette et de la distribution de la viande recueillie.

Pour contribuer à la promotion et à l'expansion du projet dans la province, une capsule vidéo sera produite cet automne. Cette initiative de la FédéCP est rendue possible grâce au soutien financier du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, dans le cadre du Réinvestissement dans le domaine de la faune.

La participation des centres de débitage est primordiale à la réussite de ce projet, c'est pourquoi nous invitons les bouchers à rester à l'affût du projet Chasseur généreux. Les centres désireux s'impliquer seront informés du processus de mise en place du projet au cours des prochains mois.

Visitez le site Internet de la FédéCP, [www.fedecp.com](http://www.fedecp.com), ainsi que notre page facebook, [www.facebook.com/federationcpc](http://www.facebook.com/federationcpc) pour suivre les développements en lien avec le projet.



## Souper-bénéfice Héritage faune : procurez-vous vos billets!



Des centaines de convives se donnent rendez-vous au souper-bénéfice annuel d'Héritage faune, la fondation officielle de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs.

Sous la présidence d'honneur de monsieur Mario Bilodeau, copropriétaire de BILODEAU Canada, cette activité de financement de première importance est entièrement dédiée à la relève dans le milieu de la chasse et de la pêche.

Le vendredi 20 novembre prochain, joignez-vous à nous pour contribuer aux objectifs de la fondation, qui depuis 1980 est la première à s'être donné pour mission de restaurer des habitats fauniques et de promouvoir la relève des chasseurs et pêcheurs québécois. L'événement poursuit cette mission en recueillant des fonds qui permettent à la fondation d'offrir plusieurs programmes de subventions tels que les bourses «Relève». Celles-ci sont entièrement distribuées aux associations de chasse et de pêche qui œuvrent principalement auprès des jeunes

pour les initier aux activités halieutiques et cynégétiques. En 2014, plus de 85 000 \$ ont ainsi été amassés.

L'événement aura lieu à l'Hôtel Plaza, situé sur le boulevard Laurier à Québec, et débutera dès 17 h 30. Le cocktail de bienvenue sera suivi d'un repas quatre services pendant lequel aura lieu un encan silencieux ainsi que de nombreux tirages.

Le prix de vente du billet est de 160 \$ (un reçu fiscal de 80 \$ vous sera remis). Pour vous procurer votre billet ou pour réserver votre table de huit personnes, nous vous invitons à visiter le site Internet sécurisé [www.jedonneenligne.org/heritagefaune](http://www.jedonneenligne.org/heritagefaune).

L'achat de billets peut aussi se faire en communiquant avec madame Line Guillemette au 1 888 LA FAUNE (523-2863).

Par ailleurs, sans la générosité de ses donateurs, Héritage faune ne pourrait garantir le succès de son souper-bénéfice. Vous pouvez contribuer à cette activité de financement en offrant un prix que nous pourrions remettre à l'encan silencieux. En échange de votre générosité, une belle visibilité lors du souper vous sera offerte. Pour plus de renseignements à ce sujet, contactez :

[vanessapelletier@fedecp.qc.ca](mailto:vanessapelletier@fedecp.qc.ca)

# La forêt, ça se partage!

Même si, en période de chasse, plusieurs dizaines de kilomètres nous séparent parfois de la civilisation, il est primordial de se rappeler qu'en forêt, comme partout ailleurs, les lois et règlements de la société civile s'appliquent.

Rappelons-nous tout d'abord que depuis 2002, la chasse est reconnue comme un droit par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. L'article 1.3. indique d'ailleurs que «Toute personne a le droit de chasser, de pêcher et de piéger, conformément à la loi.» Par ailleurs, l'article 1.4 indique que «Nul ne peut sciemment faire obstacle à une personne effectuant légalement une activité visée au premier alinéa de l'article 1.3, y compris une activité préparatoire à celle-ci.» Bien entendu, ces articles n'ont pas pour effet d'établir une prépondérance de ce droit à l'égard d'autres activités pouvant s'exercer sur le même territoire.

Ce qu'il faut en retenir? C'est que sur les terres du domaine de l'État, tous ont le droit de chasser partout, et que les seules règles qui s'appliquent dans le partage du territoire sont celles du respect et de la courtoisie. Bien que la situation se soit améliorée significativement depuis les vingt dernières années, il reste des efforts à faire afin d'harmoniser la vie en forêt durant les périodes de chasse. Pour ce faire, chacun doit y mettre du sien.

Par ailleurs, un aspect que semblent oublier une minorité de chasseurs, c'est qu'ils ont intérêt à partager la ressource et les territoires afin que la chasse se maintienne comme une activité populaire au Québec. Une communauté importante de chasseurs signifie un poids important auprès des élus et des décideurs, assurant un avenir prometteur à cette activité. De même, une communauté importante de chasseurs signifie un secteur économique fort, avec de bonnes offres de produits et de services. Il faut aussi être conscient que lorsqu'elles font la manchette des médias, les querelles entre chasseurs discréditent la chasse et peuvent éveiller ses opposants.

De plus, une partie de chasse gâchée par le comportement irresponsable ou irrespectueux de certains chasseurs peut suffire à décourager la relève, qui est pourtant indispensable au développement et à l'essor des activités de prélèvements dans notre province.

Pensez à offrir votre territoire lorsque vous avez terminé votre chasse ou lorsque vous n'y chassez pas. Pour davantage d'information sur le sujet, visitez le [www.partageonslaforet.com](http://www.partageonslaforet.com).

Procurez-vous une affiche de partage du territoire dans la boutique en ligne de la FédécP: <http://boutique.fedecp.com/>



## Augmentation des loyers des baux de villégiature : la FédécP réagit

La FédécP a récemment fait parvenir au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles son avis au sujet du projet de règlement modifiant le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État qui devrait être en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre prochain. Tenant compte de l'importance des hausses prévues, elle s'interroge sérieusement sur leur bien-fondé.

Alors que tout tourne un peu au ralenti ces dernières années et que le gouvernement a garanti aux citoyens qu'il n'y aurait pas de hausse de taxes ou autres frais, comment expliquer et justifier des augmentations allant jusqu'à 530 % sur l'horizon 2009-2019? Cette initiative du gouvernement est déraisonnable et la FédécP s'inquiète de l'impact qu'auront ces augmentations sur l'accès équitable aux forêts du Québec ainsi que sur les activités de prélèvement faunique. En fait, plusieurs récentes augmentations de tarifs imposées par les autorités laissent craindre la dissolution des notions de bien collectif et d'accès équitable aux ressources fauniques et aux terrains de villégiature de la province.

La faune constitue une importante ressource renouvelable qui alimente l'activité économique partout en province et elle constitue une richesse collective qui est encore accessible de façon équitable à tous les Québécois. Restreindre l'accès aux terres du domaine de l'État à des citoyens bénéficiant d'un niveau accru de revenus portera préjudice à ce secteur économique. Pourtant, il est primordial de le préserver et de s'assurer de prendre des décisions globales qui permettront la meilleure mise en valeur possible des ressources fauniques. Devant les entraves qui sont survenues ces dernières années à la suite de décisions gouvernementales, une incertitude se dresse devant l'accessibilité des activités de prélèvement, particulièrement en ce qui concerne l'arrivée de la relève. La crainte est qu'une fois réunies, ces contraintes, dont celles de nature tarifaires, nuisent à l'arrivée de la relève et à l'assiduité des générations de citoyens de 44 ans et moins.

À des valeurs de baux aussi élevées que celles prévues par le projet de loi, nul doute que le privilège de profiter d'un terrain de villégiature ne sera plus permis qu'à une certaine partie de la population mieux nantie. On se trouvera à soutirer une part des terres publiques en ce moment accessibles à tous à frais raisonnables, y compris aux utilisateurs qui ont des moyens financiers limités, ou qui ne souhaitent pas investir beaucoup pour leurs activités de chasse et de pêche, pour les remettre à des gens plus riches. De plus, en mettant les baux de villégiature hors de portée d'une bonne partie de la population, le gouvernement forcerait la réapparition du spectre des défunts clubs privés, alors que les ressources et les territoires étaient réservés aux citoyens les plus fortunés.